



Recours juridique

Par Georgio25

Bonjour à tous.

Je me permets de vous écrire car j'aurais aimé avoir des informations sur d'éventuels recours.

Voici le contexte :

mercredi dernier, après avoir reçu par voie oral des remarques incessantes par le biais d'un responsable (tu n'avais rien à faire ici hier (15 août) - tu fais ce que je te dis ou je m'occupe de ton cas ...), je me suis retrouvé sur les nerfs. Ce genre de propos, j'en prends régulièrement et la j'ai craqué psychologiquement.

En accord avec ma direction et ayant fait des heures supplémentaire la veille, je voulais mettre fin à ma journée de travail. Malheureusement, j'ai eu une altercation avec mon collègue. Je me suis fais insulter de connard. Mon collègue m'a poussé avec ces 2 poings. Et pour couronner le tout, il m'a sorti la phrase : prend ta plus belle plume, écris vite ta lettre de démission et casse toi vite fais que je ne te revois plus.

Quand je suis rentré chez moi, j'ai avertie ma RH des faits. J'ai également posé des heures de rtt qui ont été accepté afin de mettre un terme à ma semaine de travail.

Actuellement, je suis en arrêt maladie. La première chose à faire, c'est de prévenir les membres du cse. ce que je n'ai pas fais parce que j'en fais partie.

Selon vous, quelle serait la démarche (ou les) à suivre? personnellement, je ne souhaite plus remettre les pieds dans cette entreprise.

Merci pour vos retours

Par CToad

Bonjour

Est ce le responsable litigieux dont le cas devait être soumis en réunion cse à votre direction il y a déjà plusieurs semaines ?

Quels sont les résultats de l'alerte à la direction officiellement faite par les représentants du cse ?

Sinon il semble en effet qu'il vaille mieux quitter cet emploi. Demander une rupture conventionnelle, qui peut être refusée ou démissionner, avant ou après avoir trouvé un autre emploi.

Partir en litige si aucune plainte officielle n'a été faite serait risquée.

Cordialement
Ctoad

Par Georgio25

Bonjour Ctoad.

Il s'agit toujours de la même personne.

Une lettre a été adressé à la RH pour signalé les faits.

Seulement, il n'y a eu que la nomination de référent aux harcèlement qui a été fait. De ce que je sais c'est la seule chose. est-ce que en coulisse, il y a eu autre chose, j'en ai aucune idée.

Mon souhait est de quitter l'entreprise.

Avec l'incitation de démission que mon collègue a formulé verbalement à mon encontre, il est peut-être possible de requalifié cette démission en licenciement. Mais très compliqué à prouver je suppose